



ARCT 1988

# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

**Communiqué**  
*non officiel*  
*pour publication immédiate*

N° 88/5

Le 18 mars 1988

Elettronica Sicula S.p.A. (Etats-Unis d'Amérique c. Italie)  
Dépôt d'une réplique

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans le délai qui avait été fixé par ordonnance du 17 novembre 1987, à savoir le 18 mars 1988, les Etats-Unis ont déposé leur réplique en l'affaire de l'Elettronica Sicula S.p.A. qui les oppose à l'Italie.

La date d'expiration du délai pour le dépôt de la duplique de l'Italie est fixée au 18 juillet 1988.

\*

Il est rappelé que l'affaire est soumise à une chambre et que la Cour, par ordonnance du 2 mars 1987, a constitué cette chambre comme suit : M. Nagendra Singh (Inde), président; M. Shigeru Oda (Japon), M. Roberto Ago (Italie), M. Stephen Schwebel (Etats-Unis d'Amérique) et sir Robert Jennings (Royaume-Uni), juges.